

Circulaire

Générale

colonial

Circulaire n° 03-187-1912 relative aux modifications apportées au tableau A des colis postaux.

n° 03-187-1912

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 mars 1912

Numéro JO
n° 187 du 01/06/1912

Date du numéro
1 juin 1912

TEXTE INTÉGRAL

Le Ministre des Colonies à Messieurs les Gouverneurs Généraux, Gouverneurs des Colonies, Administrateur de Saint-Pierre et Miquelon. J'ai l'honneur de vous informer que des colis postaux ordinaires, jusqu'au poids de cinq kilogs peuvent être acheminés, depuis le 1er mars courant à destination des territoires du Katanga (Congo Belge) par la voie de Marseille et les paquebots de la "Deuts-che Ostafrika Linie". Le relevé ci-joint indique les modifications qu'il y a lieu d'apporter de ce chef au tableau A français.

P. le Ministre et p. o. Le S/Directeur. Chef du service du Secrétariat et du DUCHÈNE.